

2014-04-068-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 5.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2014

OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES COTE SUD

L'an deux mille quatorze, le neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CORRIHONS, M. LECERF, M. GARANS, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Arrivée de Mme DUFAU au point n° 2014-04-040-DGS

EXCUSES

M. SALLABERRY procuration à M. PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

32 au point n° 2014-04-40-DGS

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 32

33 au point n° 2014-04-40-DGS

**2014-04-068-DGS - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES COTE SUD**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, à bulletin secret et à la majorité absolue

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire en date du 29 mars 2014

DELIBERE

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du Syndicat mixte de rivières Côte Sud

Candidatures:

LISTE A:

Titulaire	Suppléant
• M. Bernard LAPEBIE	• Mme Nicole CORRIHONS

Résultats:

Conseillers ne prenant pas part au vote: 2

Votants: 31

Blancs et nuls: 2

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Syndicat mixte de rivières Côte Sud suivants:

Titulaire: M. Bernard LAPEBIE

Suppléant: Mme Nicole CORRIHONS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 10 avril 2014

Le Maire

